

Anne Hidalgo met en œuvre le dispositif « Multiloc' » avec une première agence immobilière agréée

Vendredi, Anne Hidalgo, Maire de Paris, accompagnée de son adjoint Ian Brossat, et du Président de la FNAIM du Grand Paris, Gilles Ricour de Bourgies, a signé le premier contrat d'accord « Multiloc' » avec Brice Cardi, PDG du Réseau immobilier L'ADRESSE, à l'agence L'ADRESSE Pierre et Patrimoine (16e).

« A Paris, 40.000 biens privés sont vacants depuis plus de six mois. Une large partie de ces logements est aujourd'hui inoccupée faute de travaux de remise en état et de remise aux normes. Dans le même temps, le marché locatif parisien est de plus en plus tendu. Nous nous devons de remédier à cette situation », a souligné Anne Hidalgo, vendredi, lors de la signature du premier contrat d'accord « Multiloc' » conclu avec une agence immobilière.

« Multiloc' » est un dispositif innovant, initié par Anne Hidalgo et son adjoint Ian Brossat, en charge du logement et de l'hébergement d'urgence, qui va inciter les propriétaires à remettre ces logements sur le marché, avec le soutien des agences immobilières. « Il constitue une mesure concrète en faveur du retour des classes moyennes à Paris », estime Ian Brossat. Gilles Ricour de Bourgies, Président de la FNAIM du Grand Paris, et Brice Cardi, PDG du Réseau immobilier L'ADRESSE, ont fortement soutenu cette proposition.

PRIORITÉ LOGEMENT

MULTILOC, DU GAGNANT-GAGNANT CONTRE LES LOGEMENTS VACANTS

Un loyer 20% moins cher que le marché
=
logements accessibles pour les classes moyennes et jeunes actifs

En contrepartie, Paris aide les propriétaires
=
Prime à l'installation, garanties et aides financières pour les travaux

STOP AUX LOGEMENTS VACANTS

Pour inciter les bailleurs à louer à des jeunes actifs ou à des familles appartenant à la classe moyenne, « Multiloc' » prévoit plusieurs aides pour les propriétaires candidats à la location : une prime d'entrée dans le dispositif de 2.000 euros, puis un soutien à la réalisation des travaux pour la remise en état et l'embellissement de l'appartement, allant de 2.000 à 3.000 euros pour les logements vacants depuis moins de six mois, et de 9.000 à 11.000 euros pour ceux vacants depuis plus de six mois. Par ailleurs, les propriétaires du dispositif profiteront d'un accompagnement personnalisé tout au long de la location et d'une prise en charge de la cotisation à la garantie des risques locatifs.

En contrepartie, les propriétaires acceptent de mettre sur le marché leurs biens à un loyer inférieur d'au moins 20% au loyer médian du quartier, et d'enrichir ainsi l'offre de logements accessibles dans le parc privé.

« En tant que patron de réseau immobilier, je salue cette initiative de la Maire de Paris, qui incite les bailleurs à remettre des biens sur le marché, et les accompagne avec des aides qui vont permettre d'effacer l'effort consenti par les bailleurs pour réduire leur loyer. Pour les locataires, c'est la possibilité de revenir se loger dans Paris à un loyer modéré » a expliqué vendredi Brice Cardi.

Un dispositif qui s'appuie sur le réseau des professionnels de l'immobilier

L'originalité du « Multiloc' » réside dans son modèle, qui fait intervenir un vaste réseau de professionnels de l'immobilier, qui proposeront aux propriétaires les consultant de souscrire au dispositif « Multiloc' ». Ils auront alors la charge de trouver le locataire correspondant aux critères fixés par la Ville de Paris, et de gérer le bien une fois loué.

« Nous sommes très fiers d'être ici aujourd'hui, aux côtés de la Maire de Paris, pour signer la première convention du dispositif « Multiloc' ». C'est le résultat d'un travail collectif et partenarial avec la Ville de Paris, qui a porté ses fruits en aboutissant à de nouvelles solutions pour répondre à la question du logement, tout en revalorisant le parc existant. Au-delà de l'approche locative, l'objectif est aussi d'encourager les bailleurs à valoriser des appartements difficilement louables pour cause de vétusté, grâce à des subventions qui incitent les travaux de remise en état et d'embellissement », ont souligné les professionnels présents lors de cette première signature.

Plus d'informations [sur paris.fr](https://www.paris.fr).

Contact presse :

Simon Le Boulaire / 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr

Camille Petit / 01.56.03.12.98 / camille.petit@bm.com